

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 131-22 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 4 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Claire Plateaux à Alain Caraco

- conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 131-22 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 4 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappelle que par délibération du 13 juillet 2017, Grand Chambéry a approuvé le procès-verbal de mise à disposition de plusieurs ensembles immobiliers au Syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), conformément au transfert de la compétence développement économique à cette structure à compter du 1^{er} juillet 2017.

Depuis cette date, plusieurs avenants ont déjà été conclus :

- avenant n° 1 : modification du périmètre du parc d'activités de Côte-Rousse par le retrait des bâtiments E et D (délibération n° 161-19 C du 14 novembre 2019),
- avenant n° 2 : modification des biens mis à disposition au sein du bâtiment Le Galien à Challes-les-Eaux (délibération de Grand Chambéry n° 099-21 C du 13 juillet 2021),
- avenant n° 3 : modification du périmètre du parc d'activités de Côte-Rousse (délibération n° 047-22 C du 7 avril 2022).

Parmi les sites mis à disposition de CGLE, figure l'hôtel d'entreprises (pépinière des Fontanettes) au sein du parc d'activités de Bissy à Chambéry.

Deux entreprises riveraines du site des Fontanettes ont sollicité l'agglomération afin d'acquérir des parties de parcelles.

Pour pouvoir procéder à ces cessions par Grand Chambéry, il convient de retirer ces deux fonciers d'environ 23 m² et 200 m² de la liste des biens immobiliers mis à disposition de CGLE. En conséquence, il est proposé de conclure un avenant n° 4.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 273-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu la délibération n° 161-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu la délibération n° 099-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 approuvant l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu la délibération n° 047-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022 approuvant l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 4 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant n° 4 et tout acte à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 131-22 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 4 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes

Date de l'acte : 04 octobre 2022

Annexe(s) :
ANNEXE 1 PV DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS,
ANNEXE 2 TABLEAU DES BIENS MIS A DISPOSITION DE CGLE,
ANNEXE 3 PLAN DES FONTANETTES

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H28043H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28043H1

Date de transmission en Préfecture : 04 octobre 2022

Date de réception en Préfecture : 04 octobre 2022

Publication : mercredi 05 octobre 2022